



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du SCoT Brenne Marche

SUR LES COMMUNES DE

AZAY-LE-FERRON, BEAULIEU, BELABRE, BONNEUIL, CHAILLAC, CHALAIS, LA CHATRE-LANGLIN, CHAZELET, CHITRAY, CIRON, CONCREMIERS, DOUDIC, DUNET, FONTGOMBAULT, INGRANDES, LA PEROUILLE, LE BLANC, LIGNAC, LINGE, LURAI, LUREUIL, LUZERET, MARTIZAY, MAUVIERES, MERIGNY, MEZIERES-EN-BRENNE, MIGNE, MOUHET, NEONS-SUR-CREUSE, NURET-LE-FERRON, OBTERRER, OULCHES, PARNAC, PAULNAY, PREUILLY-LA-VILLE, POULIGNY-SAINT-PIERRE, PRISSAC, RIVARENNES, ROSNAY, ROUSSINES, RUFFEC, SACIERGES-SAINT-MARTIN, SAINT-AIGNY, SAINT-BENOIT-DU-SAULT, SAINT-CIVRAN, SAINT-GILLES, SAINT-HILAIRE-SUR-BENAIZE, SAINT-MICHEL-EN-BRENNE, SAINTE-GEMME, SAULNAY, SAUZELLES, THENAY, TILLY, TOURNON-SAINT-MARTIN, VIGOUX, VILLIERS.

Par arrêté n°2018-001 en date du, la Présidente du SCoT Brenne Marche a prescrit l'ouverture et l'organisation de l'enquête publique relative au SCoT Brenne Marche.

Du 5 mars 2018 au 6 avril 2018, soit une durée de 33 jours consécutifs

Le dossier d'enquête publique est constitué

- D'un résumé non technique
- Du dossier de SCoT arrêté composé d'un rapport de présentation, d'un Projet d'Aménagement et de Développement Durable, d'un Document d'Orientation et d'Objectifs, et du bilan de la concertation ;
- Le recueil des avis des personnes publiques associées conformément aux dispositions de l'article L.123-12 du Code de l'environnement
- Des délibérations du Conseil Syndical Brenne Marche relatives à son élaboration dont le bilan de la concertation

Consultation du dossier d'enquête publique

- Au siège de l'enquête publique : Mairie du Blanc – Place René Thimel – 36300 LE BLANC – aux horaires d'ouverture de la Mairie (lundi : 8H30 – 17H00 ; mardi : 8H30 – 12H00 / 13H30 -17H00 ; mercredi : 8H30 – 17H00 ; jeudi : 8H30 – 12H00 / 13H30 -17H00 ; vendredi : 8H30 – 12H00 / 13H30 -17H00)
- Dans les communes suivantes, membres du Syndicat Mixte du SCoT Brenne Marche :
 - Mairie de Saint-Benoît-Du-Sault, Rue Joseph Besge, 36170 SAINT-BENOIT-DU-SAULT – aux horaires d'ouverture de la Mairie (du Lundi au Vendredi : de 9h00 à 12h00 de 14h00 à 17h00)
 - Siège de la communauté de communes Cœur de Brenne à Saint-Michel en Brenne, 1 rue du Prieuré, 36290 SAINT-MICHEL-EN-BRENNE – aux horaires d'ouverture de la communauté de communes (lundi, mardi, jeudi : 9H00 - 12H00/ 13h30 – 17h00 ; mercredi : 9H00 - 12H00/ 14H00 – 17H00 ; vendredi : 9H00 - 12H00/ 13h30 – 16h00)
 - Mairie de Rivarennnes, 4 Place Valéry Gilbert Tournois, 36800 RIVARENNES, aux horaires d'ouverture de la Mairie (mardi, mercredi, jeudi : 9H00 – 12H00, le vendredi : 14H00 – 16H30 et samedi (uniquement les semaines paires) : 9H00 – 12H00)
 - Mairie de Tournon-Saint-Martin, 23 rue de la Mairie, 36220 TOURNON-SAINT-MARTIN, aux horaires d'ouverture de la Mairie (du Lundi au Vendredi : de 9h00 à 12h00 de 14h00 à 17h00, le samedi de 9h à 11h30)
- Sur un poste informatique à la mairie du Blanc.
- Sur le site internet du SCoT : <http://scotbrennemarche.com>.

Présentation des observations

Toutes les personnes intéressées pourront consigner leurs observations sur les registres d'enquête présents dans les mairies listées ci-dessus ou les adresser par courrier (Mairie du Blanc – à l'attention du commissaire enquêteur, Place René Thimel, 36300 LE BLANC) ou par mail (A l'attention du commissaire enquêteur du SCoT Brenne Marche – enquetescotbm@gmail.com)

Accueil du public

Monsieur Gilles BOURROUX, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur. Il recevra le public lors des permanences

➤ lundi 5 mars 2018 – 9H30-12H30	Mairie du Blanc (siège de l'enquête publique)
➤ vendredi 6 avril 2018 – 14H00-17H00	Salle 21, Place René Thimel – 36300 LE BLANC
➤ jeudi 8 mars 2018 – 14H00-17H00	Mairie de Saint-Benoît-Du-Sault, Rue Joseph Besge, 36170 SAINT-BENOIT-DU-SAULT
➤ vendredi 23 mars 2018 – 14H00-17H00	Mairie de Tournon-Saint-Martin, 23 rue de la Mairie, 36220 TOURNON-SAINT-MARTIN
➤ mardi 27 mars 2018 – 14H00-17H00	Au siège de la Communauté de communes Cœur de Brenne à Saint-Michel-En-Brenne, 1 rue du Prieuré, 36290 SAINT-MICHEL-EN-BRENNE
➤ jeudi 29 mars 2018 – 9H00-12H00	Mairie de Rivarennnes, 4 Place Valéry Gilbert Tournois, 36800 RIVARENNES

Suite de l'enquête

A l'issue de l'enquête, le rapport ainsi que les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant un an, dans les lieux d'enquête et au siège du Syndicat Mixte du SCoT Brenne Marche. A l'issue de l'enquête, le dossier de SCoT, éventuellement modifié, pourra être soumis au Conseil Syndical, autorité compétente pour prendre la décision d'approbation.